

MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

Demande déposée le 13/06/2025

N° DP 063 214 25 00073

Par :	Monsieur BENOIT Pierre
Demeurant à :	22 rue des Parceyreaux 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	22 rue des Parceyreaux 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 851
Nature des Travaux :	installation de 6 Panneaux Photovoltaïques

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 13/06/2025 par Monsieur BENOIT Pierre, ROLHION ENERGIE, représenté par M.ROLHION Cyrille

Vu l'objet de la déclaration :

- pour installation de 6 Panneaux Photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 22 rue des Parceyreaux à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 16/06/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 20/06/2025 et du 24/06/2025 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 31/7/2025

Le Maire,



par délégation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)